

Arrêté N° 17/253 /MMC/SG/DGCM  
portant octroi du permis de recherche  
«SELOGUIN» à la SOCIÉTÉ MIGLAB  
TRAVAUX ET SERVICES SARL.

Visa cf N° 069

LE MINISTRE DES MINES ET DES CARRIÈRES

121 DEC 2017

- VU la Constitution ;
- VU la loi 036-2015/CNT, du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2017-075/PRES/PM du 20 février 2017, portant remaniement du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2016 - 027/PRES/PM /SGG - CM du 23 février 2016, portant organisation type des départements ministériels ;
- VU le décret n° 2017-221/ PRES/ PM/MMC du 24 avril 2017, portant organisation du Ministère des Mines et des Carrières ;
- VU le décret n° 2017 - 0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017, portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n° 2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017, portant fixation des taxes et redevances minières ;
- VU l'arrêté n° 2017-000135/MMC/SG/DGCM du 07 septembre 2017 portant organisation attributions, et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ;
- VU l'arrêté n° 2002/031/MCE/SG/DGMGC du 06/06/2002, portant définition du montant minimum de dépenses au km<sup>2</sup> ;
- VU l'arrêté n° 2002-056/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des formes des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n° 2002-057/MCE/SG/DGMGC/ du 23 juillet 2002 portant définition des types de repère des sommets des périmètres des titres miniers et des autorisations ;
- VU l'arrêté n° 2002-058/MCE/SG/DGMGC/ du 28 juillet 2002 portant dispositions applicables à la publicité relative à la libération de terrains objets de titres miniers et d'autorisations ;
- VU la lettre n° 017-00438/MMC/SG/DGCM du 18 août 2017 portant invite à payer des droits fixés à six millions (6 000 000) francs CFA ;
- VU la quittance n° 0541514 du 23 novembre 2017 de paiement effectif des droits fixes d'octroi ;
- VU la demande de La SOCIÉTÉ MIGLAB TRAVAUX ET SERVICES SARL enregistrée le 30 mai 2017.



